

Commissaires d'écoles.

Saint-Donat, Montcalm. — Le révérend A. G. Bérard, prêtre, et MM. Césaire Coutu, Joseph Sylvain, Pierre Villeneuve et Isaac Mousseau. Nouvelle municipalité.

Village de Pointe Fortune, Vaudreuil. — MM. Michael McManus, Eustache Théoret, Dolphis Filion, André Roy et Hyacinthe Séguin. Municipalité nouvelle.

Pointe Claire, Jacques-Cartier. — M. Anthime Legault, en remplacement de M. Vénant Thérot, fils, qui a quitté la municipalité depuis plus d'un mois, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Wendover et Simpson, Drummond. — M. Louis Joseph Jutras, en remplacement de M. Alfred Houle, qui a quitté la municipalité depuis plus de six mois, et n'a pas été remplacé par élection.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 31 mai dernier, modifier l'ordre en conseil du 11 octobre 1882, en omettant les mots suivants : "Thomas Wiseman, syndic d'écoles, pour la "municipalité scolaire de la Côte Saint-Louis," et en remplaçant par les mots "James Hooper, "syndic d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Louis du Mile-End," vu que M. Thomas Wiseman ne veut pas agir et que Saint-Louis du Mile End est le nom de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitations, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5ème section, 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la municipalité scolaire de Buckland toute la partie du canton Mailloux, qui a été annexée à la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland, dans le comté de Bellechasse, telle que mentionnée par l'acte de la Législature, 46 Vict., ch. intitulé : acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Demande d'érection en municipalité scolaire du canton Howard, dans le comté d'Argenteuil, sous le nom de Saint-Adolphe de Howard.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 31 mai dernier, annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Victor de Tring, dans le comté de Beauce, cette partie du second et du troisième rang du canton de Broughton, qui se trouve déjà annexée à la paroisse de Saint-Victor de Tring, pour les fins religieuses et municipales.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Soixante-dix-huitième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 26 mai 1883.

Présents : M. l'abbé P. Lagacé, principal de l'école normale-Laval, M. l'abbé T. G. Rouleau, assistant-principal ; F. E. Juneau, Ed. Carrier, G. S. Vien, écrivains, inspecteurs d'écoles ; MM. N. Lacasse, F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, Jules Cloutier, C. Lefèvre, D. Frève, Frs. Pagé, A. Tanguay, T. Fournier, F. Létourneau, J. E. Aubé, J. Létourneau, Frs. Fortin, G. Labonté, MM. les abbés J. Laberge et A. Magnan, et les élèves-maitres de l'école normale.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

Sur l'invitation de M. le président, M. Cloutier fait connaître à l'association l'attitude prise par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique au sujet du bill concernant le fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement, à sa séance du 2 février dernier.

Il dit que le même jour, M. Archaubault et lui s'étaient rendus aux bâtisses du Parlement pour se mettre à la disposition du Conseil et donner aux membres de ce corps des explications sur les différents dispositifs du bill, s'ils en étaient requis, et plaider, autant que la chose était en leur pouvoir, la cause des instituteurs. Il ajoute qu'un personnage haut placé leur avait dit que l'existence de la loi courrait de grands dangers.

Il lit ensuite la lettre de l'honorable M. Würtele à l'honorable surintendant, en date du 18 janvier, dans laquelle l'honorable trésorier expose les intentions du gouvernement à l'égard du fonds de retraite.

Puis il continue : "A 10h A. M. le Conseil s'assembla, et comme on a pu le voir par le procès-verbal de cette séance que j'ai publié dans l'Enseignement primaire, les honorables MM. Würtele et Mousseau vinrent faire connaître les vues du gouvernement sur la mesure en question.

Nous fûmes ensuite appelés, M. Archaubault et moi, à donner, au nom du corps enseignant de la province de Québec, nos raisons en faveur du maintien de la loi. Inutile de répéter ici les plai-